

## Compte rendu de la séance du 14 février 2022

Présents : Parvé E, Bouju S, Gavazzi D, Jolé M, Vinot T, Aubry O, Tisserant B, Renard M, Haite A, Bontems D

1°) Election du secrétaire de séance : Sébastien Bouju élu à l'unanimité.

2°) Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal du 30.11.2021. En l'absence de remarque, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3°) Conventions de mise à disposition des locaux pour accueil périscolaire.

Monsieur Le Maire, présente au Conseil Municipal :

- Convention de mise à disposition des locaux du 01-09-2021 au 31-12-2021, soit 4 mois inchangés par rapport à la convention précédente,  
- Convention de mise à disposition des locaux à compter du 01-01-2022 pour une période de 3 ans et dont les modifications sont les suivantes :

- Mise à jour des surfaces mise à disposition à 61.70 m<sup>2</sup> pour un montant annuel forfaitaire de 1 845.15 € révisable annuellement selon l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE,
- Entretien ménager à réaliser par notre personnel communal avec une allocation forfaitaire annuelle de 784.31 € indexée sur le SMIC révisable chaque 31 août.
- Le personnel "périscolaire" est chargé de ranger les locaux durant son temps de travail.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, votent à la majorité pour : 1 abstention, 1 contre, 8 pour, et autorise Monsieur Le Maire, à signer ces conventions.

4°) Modification du temps de travail de l'agent d'entretien et annualisation du temps de travail.

Suite à la modification de la convention de mise à disposition des locaux pour le périscolaire, le temps de travail de l'agent d'entretien va augmenter avec son accord.

Son contrat actuel est de 594 heures 17 minutes par an et correspond à 13 heures par semaine.

Le besoin de service complémentaire pour l'entretien des locaux a été défini à 1,50 heure hebdomadaire sur 36 semaines, en cas de dépassement, les heures feront l'objet d'un repos compensateur.

Par conséquent, on augmente de 54 heures annuel son temps de travail, ce qui correspond à une nouvelle durée hebdomadaire de service à 14 heures et 11 minutes / 35 heures semaine selon les données fournies par le CDG 88.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents : 9 Pour, 1 abstention.

5°) Travaux de rénovation - améliorations du chauffage de la salle polyvalente complément au dossier « Plan de relance rurale Sept 2021 ».

Présentation de la proposition de travaux de l'entreprise Coster afin d'améliorer la performance du système de chauffage de la salle polyvalente comprenant :

- Le remplacement de la chaudière à fioul par un système de pompes à chaleur air-eau permettant d'alimenter le plancher chauffant, le circuit radiateur de la salle de réunion, l'alimentation de la CTA et la production d'eau chaude sanitaire.
- Mise en place d'un système de régulation adéquat à ce système de chauffage, création d'une loi d'air et mise en place d'une vanne trois voies.
- Amélioration de la CTA par un système de recyclage de l'air, type double flux, gestion des flux d'air.

Le devis de l'entreprise COSTER englobant ces 3 postes de travaux, indissociables pour atteindre des objectifs d'amélioration de la performance thermique de l'installation s'élève à 55 340.66 € HT.

Le diagnostic thermique en lien avec ces travaux est expliqué et présente les caractéristiques suivantes avant et après travaux :

	Avant les travaux (a)	Après les travaux (b)	Gain attendu en % (c=(a-b)/a)
Consommation en kwh/an	83 664	19 588	76.50 %
Coûts de fonctionnement / an (en €)	6 669.32 €	3 834.42 €	42.50 %
Emission de gaz à effet de serre (en t eq CO2/AN)	48.198	1.76	96.30 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le contenu des travaux présentés à travers le devis de l'entreprise COSTER

Et autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter en complément de l'aide Plan de relance de la Région grand EST, un accompagnement DETR et tout autres dispositifs d'accompagnements financiers.

#### 6°) Projet d'achat d'un vidéoprojecteur.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la proposition d'achat d'un vidéoprojecteur pour équiper la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce projet et en suggère la location avec la salle sur option.

#### 7°) Forêt : point sur le chiffrage des travaux validés au précédent conseil municipal.

L'entreprise FTC Bois WEISS, a proposé des tarifs pour l'entretien des parcelles 7, 11 et 16. L'ensemble étant moins-disant que le montant des prestations proposées par l'ONF, M. le Maire indique avoir engagé les travaux sur les parcelles précitées avec l'entreprise FTC Bois.

#### 8°) Vente de parcelles boisées au lieu-dit « A la Fontaine du cercle » pour une surface totale de 44a70ca.

S'agissant de parcelles boisées, la commune peut exercer son droit de préemption. Après débat le conseil municipal décide d'ajourner sa décision. Point à remettre au prochain ordre du jour.

9°) Proposition de tarifs de prestations horaires de Jean-Marie Renard 2022.

Présentation des tarifs de l'année 2022 :

- |                       |                  |
|-----------------------|------------------|
| - Déneigement         | 55.00 euros H.T. |
| - Salage              | 45.00 euros H.T. |
| - Manutention manitou | 55.00 euros H.T. |

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, acceptent à l'unanimité les propositions tarifaires horaires présentées.

10°) Communication des adresses mails des membres du Conseil Municipal pour information direct des brèves du Conseil Départemental – en lien avec le RGPD.

Après sondage auprès des membres du conseil municipal, tous les membres ne souhaitent pas recevoir les différentes informations.

Autorise la communication de son adresse mail : M Parvé, M Bouju, M Vinot.

11° et 12°) Demande de subventions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe comme suit le montant de la participation communale aux associations suivantes nous ayant sollicité :

SLR Handball de Rambervillers : 50 € (Unanimité POUR)

Adavie: 0 € (1 abstention - le reste CONTRE)

Information diverses :

- La fondation du patrimoine a clôturé notre dossier en nous reversant la somme de 13695€ de dons net de frais de gestion.
- La commune s'est dotée d'un nouveau véhicule communal, Kangoo prix d'achat carte grise comprise à 7000€.
- Vidéo protection : le conseil municipal valide la proposition de la 2c2r pour étudier une mutualisation des moyens et envisager un maillage du territoire.

Questions diverses :

- Elagage à voir (entreprise déjà sollicitée)
- Chemins devis à demander, à voir pour faire un essai chemin du champ des pois avec l'entreprise Houillon de Raon l'étape.

Séance levé à 22h05.

Le secrétaire de séance



Le maire

